

PRÈS DE CHEZ VOUS



**LE DON DE CELLULES SOUCHES
HÉMATOPOÏÉTIQUES (CSH) :
UN ESPOIR POUR LA VIE**

ET VOUS, ÊTES-VOUS COMPATIBLE ?

CROIX-ROUGE
de Belgique





QUI PEUT ÊTRE INSCRIT COMME DONNEUR POTENTIEL ?

Toute personne âgée de 18 à 40 ans et qui remplit les critères d'éligibilité au don de sang.

Lorsque votre typage HLA aura été réalisé, il sera intégré dans le Registre National, ce qui permettra de rechercher un donneur compatible avec un malade.

POURQUOI DEVENIR DONNEUR DE CSH ?

- > pour soigner des milliers de personnes atteintes de maladies du sang causant la destruction ou le dysfonctionnement de la moelle osseuse : leucémies, cancers, maladies héréditaires ;
- > pour augmenter la probabilité de trouver un donneur compatible dans le Registre National (Marrow donor Program Belgium-registry) ;
- > pour sauver un patient grâce à la transplantation de CSH saines.

LE DON DE CSH, UN ENGAGEMENT SUR LE LONG TERME

L'inscription au Registre National est une décision personnelle et réfléchie qui implique un réel engagement :

- > Vous acceptez, si vous êtes compatible avec un malade, de vous rendre disponible pour réaliser les prélèvements.
- > Vous vous engagez à informer le Service du Sang de la Croix-Rouge de Belgique de tout changement concernant votre état de santé ou vos coordonnées administratives.
- > Vous acceptez de donner vos cellules souches à quiconque en a besoin.

Vous pouvez renoncer à votre engagement à tout moment sans aucune justification.

POURQUOI LE DON DE CSH PLUTÔT QUE LE DON DE MOELLE ?

L'utilisation des CSH présente des avantages :

- > **pour le malade** : accélération de la reprise de la production des cellules hématopoïétiques et donc, rétablissement plus rapide des fonctions de la moelle.
- > **pour le donneur** : absence d'anesthésie générale, risque minime inhérent au prélèvement.



COMMENT S'EFFECTUE LE DON DE CSH OU DE MOELLE ?

1. Examen médical

Si vous êtes compatible avec un malade, nous vous contactons pour fixer un rendez-vous avec le médecin responsable du prélèvement.

Il vous posera des questions sur votre état de santé actuel et sur vos antécédents médicaux. Si toutes les conditions sont réunies, un prélèvement sera réalisé et des examens supplémentaires pourraient être demandés.

Vous pourrez choisir le don de CSH ou le don de moelle osseuse.

2. Le don de CSH

Afin de recueillir les CSH, vous recevrez une injection sous-cutanée de facteur de croissance (G-CSF) 1 fois par jour pendant 4 à 5 jours, ce qui augmentera la production de certaines cellules dans votre moelle osseuse et dans votre sang.

Le prélèvement ressemble au don de plaquettes : un appareil recueille votre sang et sélectionne les CSH. Les autres cellules vous sont restituées immédiatement.

Tout le matériel utilisé est stérile et à usage unique. Vous ne subissez ni anesthésie, ni hospitalisation.

Le prélèvement dure de 2 à 4 heures. En cas de nécessité, un second prélèvement peut être réalisé le lendemain.

Effets secondaires rares : certains donneurs peuvent ressentir à ce moment des maux de tête, des douleurs au niveau des os et des muscles ainsi qu'une sensation de brûlure au moment des injections. Une réaction telle que de la fièvre, des frissons ou des éruptions cutanées peut, très rarement, se manifester.

3. Le don de moelle

Le don de moelle n'est presque plus utilisé. Il est réalisé sous anesthésie générale et le prélèvement se fait par aspiration à l'aide d'une seringue, au niveau des crêtes iliaques.

Une hospitalisation d'une durée de 36 à 48 heures est nécessaire. L'intervention dure 1 à 2 heures.

Effets secondaires rares : pendant quelques jours, le donneur peut se sentir un peu fatigué et avoir une douleur à l'endroit de la ponction.

L'INSCRIPTION DANS LE REGISTRE NATIONAL EN 3 ÉTAPES

S'inscrire comme donneur de CSH est un engagement à donner dans le futur et non au moment de l'inscription. Plusieurs semaines, voire années, peuvent passer entre l'inscription et un éventuel don pour un malade compatible.

1. L'information

Il est important et nécessaire de lire ce document, de s'informer auprès de nos équipes de prélèvement si vous vous posez des questions et, enfin, de réfléchir à votre engagement.

2. L'inscription

Vous pouvez vous pré-inscrire sur le site web du Registre National : www.mdpb.be. Un email de confirmation vous invitera à vous présenter dans un site de prélèvement ou à une collecte de sang.

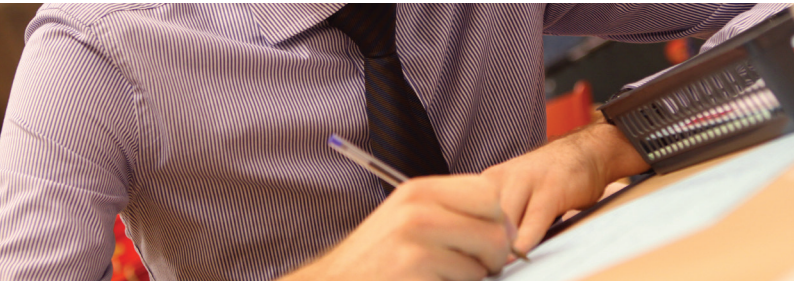
Vous pouvez également vous y présenter spontanément.

Modalités d'inscription :

- > Vous serez reçu pour un entretien médical confidentiel ;
- > Vous complétez et signez le « Formulaire de consentement éclairé en vue d'un don de CSH » ;
- > Nous vous prélèverons un échantillon de sang pour réaliser des analyses afin de déterminer votre « typage HLA ». Ce typage permet de déterminer les caractéristiques de votre moelle osseuse et de pouvoir les comparer à celles des malades en attente d'une greffe.

3. La validation de votre inscription

Si rien ne l'empêche, votre inscription au Registre sera validée et vous recevrez par courrier une carte de donneur. Vos coordonnées seront conservées jusqu'à vos 60 ans, sauf résiliation de votre part.



**Les malades ont également besoin
de sang et de plaquettes !**

Parlez-en aux équipes
de prélèvement ou contactez-nous

SERVICE DU SANG
Rue du Fond du Maréchal 8
B-5020 Suarlée

WWW.DONNEURDESANG.BE

WWW.MDPB.BE

(Marrow donor Program Belgium-registry)

info@croix-rouge.be - ☎ 0800 92 245